

MERCREDI, 22 MAI 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Bruneau,—la pétition de C. O. Paradis, président de la Chambre de Commerce et autres, marchands, etc., de la cité de Sorel, Québec.

Par Sir Hector L. Langevin,—la pétition de N. E. Lajoie, président de la Chambre de Commerce, et autres, marchands, etc., de la cité des Trois-Rivières, Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De R. J. Gilliland et autres, marchands, etc., de la ville de Portage-la-Prairie, Manitoba; de la Chambre de Commerce et autres, marchands, etc., de la cité de Kingston; et de John Bland, président de la Chambre de Commerce et autres, marchands, etc., de la cité de London, d'Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives pourvoyant à la création d'un bureau d'experts douaniers ayant le pouvoir de décider toutes questions et conflits entre les percepteurs de douane et les importateurs relativement au tarif, à la classification des marchandises, à leur valeur imposable, etc.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 57) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Creek Trail à la Colombie, et

Bill (No 58) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne Rouge.

M. Masson, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet de la pétition de la compagnie dite *The International Radial Railway Company*, demandant une charte, et il trouve qu'ils n'ont pas été publiés pendant le temps requis; mais comme le délai sera pleinement expiré avant que le bill soit pris en considération en comité, votre comité recommande que ces avis soient jugés suffisants.

Sur motion de M. Cockburn, secondé par M. Tisdale,

Ordonné, que la pétition de Sa Grâce le Très Révérend J. T. Lewis, Archevêque et Métropolitain d'Ontario, et autres, présentée hier, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue, demandant qui lui soit permis de présenter une pétition à la Chambre pour une charte sous le nom de Société des missions domestiques et étrangères de l'Eglise d'Angleterre en Canada,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Masson ait la permission de présenter un bill (No 96) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International Radial.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.